

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 15 JUILLET 2021 A 20 HEURES**

Président de la séance : M. Frédéric LAFITTE, Maire en exercice.

Présents : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, LABIDALLE Martine, DAGUERRE Chantal, DUVIGNAU Carole, CUZACQ Karine, BUSTON Serge, BUICHE Stéphane, BACHÉ Magali, JUZAN Marc.

Absent : LACOUTURE Jean-Luc

Excusé : SOURROUILLE Christophe a donné procuration à LAFITTE Frédéric, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, DAVERAT Xavier a donné procuration à DAGUERRE Chantal

Secrétaire de séance : LABIDALLE Martine

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire, demande à l'assemblée la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de prendre une décision modificative au budget principal afin de régler la taxe d'aménagement relative aux travaux de la salle des sports.

Le Conseil Municipal donne son accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

M. le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2021. Suite à une erreur matérielle, M. Juzan explique qu'il n'a pu en prendre connaissance. Un exemplaire papier lui est remis ce jour. Les autres conseillers municipaux présents approuvent le compte rendu de la séance du 10 juin 2021 à l'unanimité.

1. Décision Modificative au Budget Principal

Comme expliqué en introduction de séance, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement relative aux travaux d'extension de la salle polyvalente s'élève à 5127 €. Cette somme est due en deux fois (1 échéance de 2564 € en 2021 et une seconde échéance de 2563 € en 2022).

Cette dépense n'ayant pas été inscrite au budget primitif 2021, une décision modificative est nécessaire.

M. le Maire propose de diminuer le compte 207171 (biens mobiliers, matériels et) de 2564 € afin de créditer le compte 10226 de la même somme.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

2. Avenants travaux salle des sports

Monsieur le Maire remet à l'ensemble du Conseil Municipal un tableau relatif au suivi économique des travaux de la salle polyvalente.

Ce tableau détaille lot par lot, les travaux et avenants supplémentaires soumis à l'approbation du Conseil Municipal à savoir :

LOT	CORPS D'ETAT	MARCHE DE BASE HT	DEMANDEUR	DESCRIPTIONS/RAISONS	MONTANT DEVIS	MONTANT TOTAL HT (BASE+DEVIS)
1	DEMOLITION/GO	92 683,08	Maîtrise d'ouvrage	Condamnation des ouvertures créées et création de nouvelles ouvertures	5 506,38	98 189,46
2	CHARPENTE BOIS	31 232,00	Maîtrise d'ouvrage	Mise en place de poutres et châssis d'éclairage sur la partie chasse et chevêtre correspondant	2 800,00	34 032,00
3	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	33 696,94	Maîtrise d'ouvrage	Remplacement coulissant 2 vantaux transformé en porte double vitrée	3 063,56	36 760,50
			Maîtrise d'ouvrage	Ajout d'une porte extérieure en acier 2 vantaux	2 318,36	2 318,36
			Maîtrise d'ouvrage	Suppressions : palan, chariot, rail Châssis coulissant E130 Fabrication et pose châssis (art 2.1.2.2.1)	-12 490,93	-12 490,93
4	PLATRERIE/FAUX PLAFOND/ ISOLATION	13 026,30	Maîtrise d'ouvrage	Doublage des murs suite au changement d'accès aux sanitaires, ces derniers devant de ce fait être isolés (non prévu initialement)	331,20	13 357,50
5	MENUISERIE INTERIEURE	3 940,30	Maîtrise d'ouvrage	Ajout de portes	1 280,00	5 220,30
			Maîtrise d'ouvrage	Suppression porte	-492,00	-492,00
			Maîtrise d'ouvrage	Porte supplémentaire en remplacement de la porte coupe-feu supprimée du lot 03 menuiserie ext.	8 930,00	8 930,00
6	REVELEMENT CARRELAGE	8 700,00	Maîtrise d'ouvrage	Suppression carrelage sanitaire extérieur suite remplacement par sol béton	-680,66	8 019,34
7	PEINTURE	3 306,25	Maîtrise d'ouvrage			3 306,25
8	CVC/PLOMBERIE SANTAIRE	38 795,18	Maîtrise d'ouvrage			38 795,18
9	ELECTRCITE	19 161,31	Contraintes Techniques	Pose de gaine ELEC gymnase	2 526,40	21 687,71
10	EQUIPEMENTS CUISINE CLOISONS ISOTHERMIQUES	39 898,97	Maîtrise d'ouvrage	Ajout ou modification de mobiliers et accessoires et ajout de rail palan déduit du lot 03 et ajout de la motorisation de ce dernier non prévu initialement	10 867,56	50 766,53
TOTAL HT		284 440,33			23 959,87	308 400,20

Monsieur le Maire détaille les modifications proposées pour chacun des lots et précise que le montant du lot 10 équipements cuisine/ cloisons isothermiques va évoluer car ce lot concerne le local ACCA et a fait l'objet d'une discussion lors de la réunion de chantier du mardi 13 juillet 2021.

M. Serge Buston, membre de l'ACCA confirme que le palan prévu sera enlevé et remplacé par un palan moins onéreux

M. le Maire précise que chaque modification nécessite la signature d'un avenant validé en Conseil Municipal

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'ensemble des avenants présentés excepté celui du lot 10.

M. le Maire ajoute qu'actuellement les travaux n'avancent pas, le carreleur est attendu. Son absence retarde l'ensemble du chantier. De plus, le problème d'infiltration d'eau n'est toujours pas résolu.

3. Affaires scolaires

M. le Maire explique à l'assemblée le déroulement de la fin de l'année scolaire. En effet, l'enseignant de la classe des CE2/CM1 n'a pu finir l'année pour raison de santé. Il a été remplacé par deux personnes différentes. Christophe Sourrouille, adjoint au Maire en charge des affaires scolaires est intervenu auprès de l'académie afin que ces remplacements soient programmés de manière pérenne.

M. le Maire ajoute que l'enseignant des CM1/CM2 a fait vœu de mobilité et prendra la direction de l'école de Saint-Sever au mois de septembre 2021.

Le remplacement sur la classe des CM1/CM2 sera assuré par deux enseignantes stagiaires. Une sur les deux est enceinte et sera donc remplacée à son tour.

M. Stéphane Crabos actuellement absent prendra la direction de l'école. S'il n'est pas en mesure de l'assurer, l'enseignant de CE1/CE2 le fera.

De plus, les effectifs du RPI ont été difficile à répartir en raison d'un nombre disparate d'élèves par niveau. Aurice comptera 52 élèves à la rentrée (26 en CE2/CM1 et 26 en CM1/CM2) dont certains seront assistés d'une auxiliaire de vie scolaire.

L'inspectrice d'académie a été informée de cette situation particulière (absence d'un enseignant, départ du directeur, arrivée de deux stagiaires, difficultés de répartition) mais elle n'a pas souhaité intervenir.

M. le Maire ajoute que Christophe Sourrouille quitte son poste d'enseignant à la rentrée pour un poste de médiation à mi-temps ce qui lui permettra d'être présent pour guider les nouveaux venus si besoin.

Monsieur le Maire présente la répartition des effectifs au sein du RPI :

- Cauna : 17 PS
- Lamothe : 11 MS et 13 GS
- Le Leuy : 21 CP
- Cauna : 12 CE1 et 12 CE2
- Aurice : 11 CE2 et 15 CM1
- Aurice : 6 CM1 et 20 CM2

Mme Magali Baché n'est pas étonnée du nombre d'enfants qui seront présents à Aurice mais ne comprend pas l'écart entre 17 élèves de PS à l'école de Cauna et 26 élèves par classe à Aurice.

Serge Buston évoque des parents mécontents du lieu de scolarisation de leurs enfants.

M. le Maire explique que la répartition des enfants dans les classes est faite uniquement par les enseignants, les élus n'ont aucun droit de regard sur ce point.

M. Marc Juzan demande qui surveille les enfants sur le trajet entre l'école de Cauna et l'école de Lamothe.

M. le Maire répond que cette question a déjà été débattue et qu'en l'absence d'obligation légale le chauffeur se charge lui-même de la surveillance des enfants.

M. le Maire informe l'assemblée que les garderies de Lamothe et Cauna ouvriront à 7h15 au lieu de 7h30 à compter de la rentrée de septembre. Les deux communes auraient souhaité une harmonisation au sein du RPI cependant aucune concertation préalable n'a eu lieu et c'est sans doute une manière pour les élus de répartir différemment les heures de leurs agents en raison de la nouvelle organisation scolaire sur 4 jours.

4. Restitution de la commission ressources humaines

Mme Martine Labidalle donne le compte rendu de la commission ressources humaines qui s'est tenue le mardi 6 juillet 2021. Elle rappelle le contexte législatif et les objectifs relatifs à l'élaboration des lignes directrices de gestion.

Mme Labidalle explique que les lignes directrices de gestion comportent deux volets :

- Le volet stratégie pluriannuelle des ressources humaines
- Le volet promotion et valorisation du parcours professionnel

La commission a travaillé sur le volet « promotion et valorisation du parcours professionnel » car il s'agit du volet le plus urgent à traiter afin de ne pas bloquer l'avancement éventuel des agents.

Elle explique qu'après discussion, la commission a décidé de retenir 4 critères à savoir :

- 1. La prise en compte de l'entretien professionnel
- 2. Le bilan des formations suivies
- 3. La capacité d'adaptation
- 4. La diversité du parcours

De plus, il est proposé que les agents puissent avancer de la catégorie C vers la catégorie B seulement. C'est-à-dire qu'à Aurice, les membres de la commission proposent que les agents ne puissent être promus de la catégorie B vers la catégorie A.

Les lignes directrices de gestion telles que définies seraient établies pour une durée de 3 ans.

Mme Labidalle explique la procédure administrative qui doit suivre la décision du Conseil Municipal relative à l'élaboration des lignes directrices de gestion.

Mme Labidalle présente les carrières des agents promouvables au 1^{er} janvier 2021 :

- Mme Stéphanie Fréchet, actuellement rédacteur est promuable au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe.
- M. Mathieu Baché, actuellement technicien principal de 2^{ème} classe est promuable au grade de technicien principal 1^{ère} classe.

Mme Labidalle soumet les critères ainsi présentés à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal valide les quatre critères proposés.

Mme Labidalle propose ensuite de valider le tableau d'avancement de grade des agents tel que présenté. Le Conseil Municipal donne son accord.

5. Restitution de la commission Lagastet

Mme Martine Labidalle fait le compte rendu de la commission Lagastet qui s'est tenue le mercredi 07 juillet à 19 heures.

Cette commission avait pour but de travailler sur 3 points soumis par l'association les Amis de Lagastet, à savoir :

- la réfection de la porte d'entrée de la chapelle,
- le devenir de la grange,
- l'aménagement du parvis.

La commission a débuté par une visite sur site, Mme Chantal Daguerre faisant office de guide.

Mme Daguerre a expliqué les travaux déjà réalisés en plusieurs étapes.

Lors de la visite, Mme Daguerre a indiqué qu'en plus de la porte d'entrée, celle de la sacristie serait également à restaurer.

Mme Labidalle explique que le site a bénéficié de travaux de rénovation pour un montant total de 175 681,62 € entre 2011 et 2021. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 13 884,00 € (DETR) et 16 200,00 € de l'association les Amis de Lagastet.

Deux devis relatifs à la restauration des portes ont été présentés à la commission :

- un devis de 1 443,50 € pour la restauration de la porte de la sacristie,
- un devis de 4 400,16 € pour la restauration de la porte principale.

Concernant la grange, l'état général du bâti est médiocre. Il laisse apparaître des fissures verticales concentrées de part et d'autre des angles Ouest du bâtiment.

La charpente et la couverture sont en bon état.

L'état général de la grange ne présente pas un danger imminent. En cas de manifestations organisées à proximité, un périmètre de sécurité peut être établi pour rassurer les organisateurs.

M. le Maire propose de poser des jauges en régie pour mesurer l'évolution des fissures.

Le parvis n'attire pas de remarque et de fait, ne semble pas être une priorité.

M. le Maire demande à l'assemblée si les suggestions de la commission lui semblent assez poussées.

Mme Carole Duvignau explique que si la grange ne fait pas l'objet d'un projet précis, elle ne voit pas l'intérêt de travailler dessus immédiatement.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de poursuivre le travail sur la restauration des deux portes. M. le Maire suggère de demander d'autres devis afin de pouvoir solliciter une demande de subvention au titre de la DETR.

M. le Maire sera chargé de restituer ces orientations à l'association les Amis de Lagastet.

6. Fleurissement : création d'une commission

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, la commune d'Aurice bénéficie de la récompense « trois fleurs » pour l'aménagement de ses espaces verts.

Mathieu qui s'occupe de l'entretien des espaces verts de la commune souhaite la création d'une commission pour l'aider dans sa démarche.

L'objectif est de partager le calendrier pour le passage du jury de « Villes et villages fleuris » tous les 3 ans. Le jury n'est pas passé en 2020 en raison de la crise sanitaire et repassera en 2022.

Le rôle de la commission serait de :

- photographier la Commune (des ensembles, des contextes). Il s'agit du travail prioritaire car actuellement le fleurissement est à son maximum.
- réfléchir à certaines questions (cimetière enherbé ?)
- renforcer de la communication,
- créer des moments partagés avec la population (dédoulement des vivaces)
- créer un plan de gestion des arbres et des arbustes (inventaire puis gestion)

M. le Maire explique que ces éléments sont demandés par le jury. Ils souhaitent savoir si les élus et la population est impliquée.

La commission ainsi créée devra fixer ses missions avec Mathieu.

Après concertation, Mme Karine CUZACQ, Mme Chantal DAGUERRE, M. Serge BUSTON, Mme Corinne GARDESSE, Mme Martine LABIDALLE, Mme Céline CASTAGNET, Mme Magali BACHE et M. Frédéric LAFITTE sont volontaires pour composer la commission fleurissement.

7. Chantons sous les Pins 2022

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune a été sollicité par l'association Chantons sous les Pins pour l'organisation d'un concert le 26 mars 2022.

Après concertation, le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation de cette manifestation.

8. Demande de Mme PRIAM (occupation de salle)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Priam, sophrologue, domiciliée à Aurice sollicite la commune pour l'occupation d'une salle un jour par semaine (de préférence le mardi ou le jeudi) à 19h00 afin de recevoir un groupe de 10 personnes d'Aurice ou des communes alentours.

M. Stéphane Buiche considère que les communes n'ont pas vocation à soutenir des activités marchandes.

Mme Magali Baché et Mme Carole Duvignau sont favorable à la location d'une salle pour le développement de cette activité.

Après concertation, M. le Maire soumet la demande de Mme Priam au vote du Conseil Municipal.

La demande recueille 9 avis défavorables (dont 2 procurations), 1 abstention et 2 avis favorables.

9. Questions diverses

M. le Maire rappelle à l'assemblée que mardi 13 juillet à 19 heures s'est tenue une réunion de présentation relative à la présentation de l'étude qui va être réalisée à Lagastet en raison des fréquentes inondations du quartier.

La réunion a accueilli une vingtaine de personnes. Elle s'est bien déroulée, a permis à M. le Maire de présenter l'étude qui sera réalisée au cours de l'automne et de l'hiver prochain, portée par le SIMAL.

Il ajoute que cette étude sera co-financée par le SIMAL, par les Communautés de communes situées dans le périmètre concerné et par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le cahier des charges de cette étude prévoit que des solutions opérationnelles soient proposées et chiffrées. De ce fait, des travaux seront peut-être à la charge de la Commune.

M. le Maire a cru sentir une déception de l'assistance, relative au calendrier de l'étude. La réunion s'est toutefois déroulée dans un climat apaisé.

M. Marc Juzan interroge l'assemblée sur la pertinence de maintenir en place un panneau de direction pour une cabine téléphonique au carrefour de l'avenue des Pastous et de la route de Haut-Mauco.

M. Marc Juzan constate qu'en raison de l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée prochaine, une ATSEM du SIVU percevra moins de 1000 € par mois avec un enfant à charge.

Pour Mme Chantal Daguerre cette situation découle de la nouvelle organisation votée.

M. Stéphane Buiche considère quant à lui que l'agent peut chercher une activité complémentaire.

M. Juzan revient ensuite sur un incident qui s'est produit lors du 2^{ème} tour des élections départementales et régionales 2021. Un enfant a fait le geste d'introduire l'enveloppe de vote dans l'urne et M. Juzan s'étonne d'avoir été interpellé à ce sujet alors que cela s'était déjà produit dans le bureau de vote précédent. Plusieurs conseillers municipaux expliquent avoir effectivement « laissé faire » une première fois en raison d'une méconnaissance des règles. M. le Maire demande à M. Juzan s'il aurait réagi de la même façon s'il ne s'agissait pas de ses propres petits enfants.

M. Juzan trouve dommage que les viennoiseries achetées pour partager le moment de convivialité du matin n'aient pas été achetées à Aurice. Il conteste également le fait que les élus présents ont consommé de l'alcool sur le lieu du bureau de vote, lors d'un apéritif pris le midi.

Enfin, M. Juzan se demande si la publication des échos d'Aurice va se poursuivre. Mme Martine Labidalle en charge de la communication lui répond qu'en l'absence de manifestation, il n'y a pas eu de publication relative au premier semestre de l'année 2021.

La séance est levée à 21h58.